

## VILLE DE LILLERS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

#### POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

Depuis plusieurs années, un certain nombre de revendications, qui impactent toutes les catégories socio-professionnelles et les retraités, s'expriment sans recevoir l'attention qu'elles méritent.

Gouvernement après gouvernement, les réformes de l'Etat se succèdent - au nom de cette ambition libérale d'une réduction drastique des dépenses publiques - avec pour conséquences, des restructurations permanentes et des restrictions sans fin qui impactent négativement la vie des agents et les usagers des services publics.

Depuis des années nous dénonçons les conséquences de ces choix politiques qui désespèrent la « France périphérique », celles des petites villes qui se sentent délaissées et abandonnées, qui subissent la disparition des services publics, la désertification médicale, ... des restructurations effectuées le plus souvent à la hussarde, au mépris de l'avis des élus locaux et de la population.

Si l'urgence sociale est certaine, l'urgence territoriale est tout aussi indéniable.

En effet, les inégalités ne cessent de se creuser entre les métropoles – qui captent l'essentiel des richesses et des créations d'emplois – et le reste des territoires.

Si les prestations médiatiques, dans le cadre du « grand débat » peuvent laisser supposer une prise en compte des revendications et des doléances, l'actualité parlementaire et les interventions de directeurs régionaux ou départementaux confirment qu'il n'en est rien. Le logiciel libéral continue de fonctionner.

Ainsi, lancé le 13 octobre 2017 par le 1<sup>er</sup> ministre, le projet « Action Publique 2022 » - qui vise à repenser le modèle de l'action publique en interrogeant, en profondeur, les métiers et les modes d'action publique, en particulier au regard de la révolution numérique – s'engage dans une phase opérationnelle.

D'expérience, nous savons que dans ce type de réorganisations, les concertations n'existent pas.

En l'absence de rapports de forces, le monologue est de mise pour expliquer « les bonnes pratiques », les « mesures incontournables », décidées unilatéralement avec, pour seul objectif, de faire des économies.

« Action publique 2022 » prévoit la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires et une réduction des dépenses de fonctionnement de quelque 13 milliards d'euros. Les services de proximité vont être fortement impactés, l'accès de tous aux informations, aux renseignements, aux conseils va véritablement se poser.

C'est à cet enjeu que vont être, notamment, confrontés les services de la Direction Départementale des Finances Publiques comme l'a confirmé le directeur départemental, lors de sa venue au centre des Lillers, il y a quelques jours. Les propos se sont voulus rassurants, mais les salariés n'ont pas confiance.

Aussi, conscients que le statu quo est impossible, les élus du Conseil Municipal de Lillers ne peuvent souscrire aux solutions proposées par ces « stratégies » coupés des réalités du quotidien.

C'est pourquoi les initiatives que nous entendons développer, en concertation avec les personnels et usagers, visent à défendre tant le statut et la vie au travail des fonctionnaires que le développement des missions des services publics de proximité qui contribuent à l'équilibre des territoires et au vivre ensemble de toute une société.